



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 158 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Exécution du mandat . . . . .	3
A. Considérations générales . . . . .	3
B. Utilisation des crédits . . . . .	3
C. Activités d'appui de la Mission . . . . .	5
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .	6
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	6
III. Exécution du budget . . . . .	22
A. Ressources financières . . . . .	22
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	23
C. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	24
D. Autres recettes et ajustements . . . . .	24
IV. Analyses des écarts . . . . .	25
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	27



## Résumé

La corrélation entre les dépenses engagées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante organique et composante appui).

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage <sup>a</sup>
Militaires et personnel de police	804,7	1 060,5	(255,8)	(31,8)
Personnel civil	35 650,7	33 431,6	2 219,1	6,2
Dépenses opérationnelles	11 419,0	13 374,9	(1 955,9)	(17,1)
<b>Montant brut</b>	<b>47 874,4</b>	<b>47 867,0</b>	<b>7,4</b>	<b>–</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	4 558,1	4 605,1	(47,0)	(1,0)
<b>Montant net</b>	<b>43 316,3</b>	<b>43 261,9</b>	<b>54,4</b>	<b>0,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>47 874,4</b>	<b>47 867,0</b>	<b>7,4</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Le signe « – » représente un montant nul ou un pourcentage inférieur à 0,1 %.

### Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés <sup>a</sup>	Postes	Taux de
		effectivement pourvus (moyenne)	vacance (pourcentage) <sup>b</sup>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–
Personnel recruté sur le plan international	166	143	13,9
Personnel recruté sur le plan national	240	234	2,5
Volontaires des Nations Unies	28	25	10,7
Emplois de temporaire <sup>c</sup>			
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 9 février 2010 (A/64/661), s'élevait à un montant brut de 48 357 900 dollars (montant net : 43 799 800 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 policiers, 166 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 241 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 11 administrateurs et 1 agent temporaire des services généraux recruté sur le plan national, et 28 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 9 avril 2010, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 48 357 900 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/660/Add.6, par. 33).

3. Par sa résolution 64/279, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 47 874 400 dollars (montant net : 43 316 300 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2010/11. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de favoriser la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux.

6. Visant cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations pendant la période à l'examen, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont séparés en composante organique et composante appui, comme dans le budget correspondant.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2010/11, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

### B. Utilisation des crédits

8. Le montant brut total des dépenses de fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2010/11 s'élève à 47 867 000 dollars (montant net : 43 261 900 dollars), à rapprocher du montant brut total de 47 874 400 dollars (montant net :

43 316 300 dollars) des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/279 aux fins du fonctionnement de la MINUK pendant ledit exercice.

9. Pendant l'exercice, la Mission a continué de s'attacher à la réalisation de l'objectif général qu'est la promotion de la stabilité et de la prospérité de la région. Elle a œuvré en faveur de la réconciliation des communautés du Kosovo en facilitant le dialogue jour après jour entre les autorités régionales et municipales et entre les représentants des groupes ethniques à l'échelle locale; elle a favorisé le dialogue et la coopération entre Pristina et Belgrade sur des questions concrètes, en particulier les personnes disparues et le patrimoine culturel; et elle a facilité le retour des réfugiés et des déplacés.

10. Bien que le taux de retour des réfugiés et des déplacés ait reculé en 2011, la MINUK a noué le dialogue avec les autorités locales et régionales et avec des partenaires internationaux afin de les informer des conditions de sécurité régnant dans un bon nombre de zones de retour et dans certaines régions où vivent des minorités, et de l'absence de développement socioéconomique. Les autorités locales et les partenaires internationaux ont adopté des mesures pour remédier à bon nombre de problèmes soulevés par la MINUK. Ils ont notamment mis en place davantage de patrouilles de police, entrepris des enquêtes judiciaires, facilité l'acheminement de médicaments et de fournitures scolaires, empêché les actes d'intimidation dirigés contre les chauffeurs de véhicules portant des plaques d'immatriculation délivrées par les autorités serbes, et interdit la saisie illégale de biens.

11. Pendant la période considérée, on a constaté que des progrès avaient été accomplis notamment dans le domaine de la facilitation. À l'occasion de ses fréquents échanges avec les autorités kosovares et avec les organisateurs de forums internationaux et régionaux, la MINUK a réussi à assurer un rôle de médiation et à favoriser l'adoption d'une approche pragmatique concernant la participation des institutions kosovares. Ainsi, le Kosovo a continué de participer et de concourir aux processus régionaux et internationaux, notamment dans les domaines de la coopération économique, des affaires religieuses et culturelles, des droits de l'homme et d'autres activités essentielles au développement et à la stabilité à long terme. Les représentants des institutions kosovares ont participé à plus de 90 % des rencontres auxquelles ils étaient invités et pour lesquelles la MINUK a dû jouer un rôle de facilitation.

12. Dans le domaine de la facilitation, il convient de souligner surtout que la Mission a réussi à convaincre les autorités kosovares d'adhérer de nouveau à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) en insistant sur les inconvénients que leur retrait de fait pouvait présenter. À l'automne 2010, le Ministre kosovar du commerce et de l'industrie a signé, avec la MINUK, des décisions ministérielles du Comité mixte de l'ALEEC, garantissant ainsi la participation des institutions du Kosovo à la mise en œuvre de décisions de l'ALEEC, y compris le recours à la médiation dans le règlement des différends, et l'entrée en vigueur officielle desdites décisions. De plus, la MINUK a collaboré activement avec les autorités kosovares afin que l'année 2011 commence sous d'heureux auspices, alors que la MINUK et le Kosovo présidaient l'ALEEC.

13. Pendant la période à l'examen, plus précisément en mars 2011, le dialogue s'est instauré entre Pristina et Belgrade sous la houlette de l'Union européenne, dont le rôle a été salué par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298. La MINUK a

participé au groupe d'appui technique spécial du Conseil de l'Europe pour le processus de dialogue dirigé par l'Union européenne et l'a appuyé en lui fournissant des informations factuelles et en lui présentant des analyses tirées de sa longue expérience au Kosovo. À la fin du mois de juin 2011, quatre séances plénières ainsi que de nombreux échanges et réunions de travail préparatoires avaient eu lieu. Parmi les sujets abordés figuraient l'enregistrement des actes d'état civil, les registres du cadastre, l'électricité, les télécommunications, la libre circulation des personnes, les timbres douaniers et la reconnaissance des diplômes.

14. Si l'intégralité des ressources financières allouées à la MINUK a été utilisée pendant la période considérée, un certain nombre d'écarts ont été constatés au titre de plusieurs objets de dépenses. La sous-utilisation des ressources allouées au titre du personnel recruté sur le plan international s'explique par le fait que le coefficient d'ajustement moyen applicable était, pendant la période à l'examen, inférieur à celui en vigueur au moment de l'élaboration du budget. En revanche, on a dépensé plus que prévu a) au titre du personnel recruté sur le plan national parce que les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national ont été pourvus à des classes supérieures à ce qui était prévu au budget, que le taux de vacance était inférieur aux prévisions et que le barème des traitements a été relevé en février 2011; b) pour régler différents types de réclamations; c) au titre des voyages, lesquels ont été nécessaires aux fins de l'exécution du mandat et du fonctionnement de la structure d'appui de la Mission; d) pour construire un entrepôt; e) au titre du recrutement de vacataires qui accomplissent différentes fonctions au sein de la Mission; et f) pour l'achat de matériel, afin de moderniser l'infrastructure informatique.

### **C. Activités d'appui de la Mission**

15. Pendant la période visée dans le présent rapport, la Mission a continué, pour la deuxième année, à exécuter son plan de soutien logistique dans le but de réaliser des gains d'efficacité et de réduire ses dépenses d'appui. Ainsi, elle a conclu et exécuté des contrats d'externalisation des services de sécurité, des services de nettoyage et de certains services d'entretien des installations. Elle a en outre lancé un projet pilote de sous-traitance des services d'entretien des véhicules. La Mission a construit un entrepôt dans l'enceinte du complexe principal du quartier général de la Mission à Pristina, ce qui lui a permis de regrouper les ateliers et les entrepôts des services des achats, du génie et des transports, et de quitter les locaux d'appui. Toutes les réclamations admises concernant les locaux utilisés par la MINUK au Kosovo ont été réglées, y compris celles relatives aux entreprises collectives.

16. En juin 2011, la Mission avait entamé la phase 4 de la mise en œuvre de son plan de soutien. Plusieurs objectifs du plan ont été réalisés depuis son instauration en janvier 2010 : a) fusionner les sections et assurer la formation interdisciplinaire du personnel, ce qui a amélioré la prestation de services et permis d'atteindre un taux de réalisation des principaux indicateurs de résultat de 98 % dans le domaine de la gestion des biens; b) régler les réclamations en suspens; c) renforcer les moyens permettant de prendre en charge davantage de tâches d'entretien des installations et d'apporter une plus grande souplesse par la sous-traitance; et d) réaliser des économies en quittant les locaux d'appui et en se réinstallant dans le quartier général de la Mission.

17. La Mission a pleinement mis en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les biens en attente de comptabilisation en pertes ou de cession, l'inventaire des biens et les écarts d'inventaire, les ratios des stocks et les actifs excédentaires.

#### **D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

18. Pendant la période considérée, la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, qui est composée d'organismes des Nations Unies, ont adopté le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo, qui définit des priorités communes en vue de renforcer la coopération et de faire en sorte que l'action des Nations Unies produise des résultats optimaux dans la zone de la Mission. L'objectif global est d'instaurer au Kosovo une société stable et ouverte, qui soit solidement intégrée dans l'Europe.

19. La mise en œuvre du cadre stratégique a progressé : a) le mandat et les modalités de coopération entre les différents groupes, notamment la MINUK, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été définis de façon à renforcer la coordination sur des questions prioritaires; b) des moyens ont été mis à la disposition du Kosovo pour qu'il puisse faire rapport aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme; c) un accord a été conclu afin que soit conduite dans chaque municipalité une évaluation conjointe des installations à l'usage de la population locale et des rapatriés; et d) la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont passé des marchés communs avec des sous-traitants pour améliorer la rentabilité.

20. Comme suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a continué à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'état de droit, l'OSCE a poursuivi son action au service de la création d'institutions et la Force de paix au Kosovo (KFOR) a assuré une présence internationale de sécurité. Ces entités ont échangé des informations à intervalles réguliers avec la MINUK et se sont coordonnées efficacement sur les plans opérationnel et stratégique.

#### **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

##### **Composante 1 : composante organique**

21. Au cours de l'exercice considéré, la composante organique de la Mission était axée sur la l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo. Elle a effectué le suivi de la situation politique et des communautés ainsi que de l'évolution des conditions de sécurité ayant affecté les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région, et en a fait rapport. Des progrès ont été réalisés en matière de facilitation et de résolution des différends entre communautés ainsi que de ceux liés aux retours et aux minorités sur le plan local, y compris pour résoudre des problèmes relatifs aux télécommunications, au rétablissement du raccordement au réseau électrique et à celui d'eau potable d'un certain nombre de villages serbes du Kosovo ou ethniquement mixtes, améliorer certains dispositifs de sécurité grâce à l'ajout de patrouilles de police supplémentaires, venir à bout de

l'opposition au retour de personnes déplacées et dissiper les tensions entre celles-ci et les communautés d'accueil.

22. La MINUK a facilité la prise de dispositions permettant au Kosovo de participer à des accords et des réunions internationaux et régionaux, et a également facilité le dialogue entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques, notamment celles concernant les personnes disparues et le patrimoine culturel. En particulier, des progrès ont été notés dans le domaine de la coopération régionale grâce aux fonctions de représentation extérieure remplies par la MINUK.

---

### Réalisation escomptée 1.1 : Réconciliation et intégration de toutes les communautés du Kosovo

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

#### *Indicateurs de succès effectifs*

Diminution du nombre de cas graves de violence interethnique au Kosovo (2008/09 : 136; 2009/10 : 173; 2010/11 : 111)

La MINUK a réuni, vérifié (par recoupement) et publié des informations sur 127 incidents graves concernant des communautés minoritaires, soit 46 incidents en moins par rapport à l'exercice précédent.

Lors de la collecte de ces informations, elle n'a pas toujours pu confirmer clairement le caractère interethnique de la violence. La distinction entre les crimes à motivation ethnique et ceux touchant des membres de minorités mais inspirés par d'autres motivations était plus difficile à établir qu'on ne le pensait pour cet indicateur.

Maintien du nombre de municipalités qui enregistrent des retours durables (2008/09 : 30; 2009/10 : 26; 2010/11 : 33)

31 municipalités ont enregistré des retours durables à divers degrés, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

L'absence de retours durables pour les autres municipalités s'explique en partie par le fait que le nombre de personnes déplacées originaires de ces municipalités était plus faible et qu'il y avait peu d'éléments indiquant un désir de retour chez ces personnes.

Augmentation du nombre total de cas de personnes disparues au Kosovo ayant trouvé une solution (2008/09 : 167; 2009/10 : 240; 2010/11 : 360)

Le nombre de personnes disparues qui ont été identifiées et d'affaires qui ont été élucidées au cours de l'exercice s'élève à 35, ce qui porte le total cumulé à 275. L'objectif annuel de 73 cas résolus prévu au budget n'a pas été atteint, la résolution des affaires ayant pris plus de temps que prévu en raison de la politisation de la question et du manque de preuves suffisantes.

Accroissement de l'accès des communautés aux services publics du Kosovo, notamment grâce à la délivrance de pièces d'identité (2008/09 : 400; 2009/10 : 7 000; 2010/11 : 9 000)

Objectif atteint. Selon les autorités kosovares, qui ont commencé le 10 octobre 2008 à délivrer des cartes d'identité kosovares, le nombre de Serbes du Kosovo s'en étant vu délivrer une s'élevait à 36 059 à la fin de juin 2011, soit une augmentation de 15 554 depuis l'exercice précédent.

Les chiffres réels cumulés sont les suivants : 2008/9 : 7 420; 2009/10 : 20 505; 2010/11 : 36 059.

---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Rapports trimestriels établis en coordination avec les organismes des Nations Unies, l'OSCE et EULEX, et adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres et la Commission européenne, sur l'accès des communautés du Kosovo aux services publics	4	La MINUK a apporté des contributions sur ce sujet à quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.
Rapports trimestriels du Secrétaire général informant le Conseil de sécurité des faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés et touchant les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région	4	La MINUK a apporté des contributions sur ce sujet à quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.
Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse, y compris la participation à des cérémonies et l'accès aux sites pertinents, ainsi que sur l'évolution de la situation politique	104	La MINUK a rendu compte de l'évolution de la situation politique dans 52 rapports hebdomadaires et des faits nouveaux intéressant les communautés du Kosovo dans 52 autres rapports hebdomadaires. Ces rapports ont évoqué les questions les plus importantes pour la vie quotidienne et la stabilité des communautés, dans le but de sensibiliser l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE, EULEX, la KFOR ainsi que, souvent, les autorités kosovares, et de susciter de leur part des mesures correctives.
Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur les mesures de suivi adoptées par les autorités du Kosovo pour accroître la représentation des communautés minoritaires dans les structures administratives locales et leur participation aux activités de ces structures	52	Les rapports hebdomadaires, qui ont été diffusés auprès des autres organismes des Nations Unies, ont aidé l'Équipe de pays des Nations Unies au Kosovo à déterminer quelles devaient être les communautés cibles pour leurs projets favorisant l'emploi des minorités et générateurs de revenus.
Rapports trimestriels adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur l'appui fourni par toutes les municipalités au processus des retours, y compris la question de la répartition équitable de l'aide financière à toutes les communautés	4	La MINUK a apporté des contributions sur ce sujet à quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.
Maintien de contacts réguliers avec les parties concernées, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe, l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares, et	Oui	Maintien de contacts hebdomadaires avec les parties concernées, notamment l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares, soit sous forme de réunions soit sous forme de correspondance

fourniture de services de facilitation et de médiation entre lesdites parties concernant la protection de 44 sites appartenant au patrimoine culturel et religieux et la reconstruction de 35 sites religieux endommagés

Facilitation quotidienne d'activités visant à favoriser la communication et la réconciliation entre les communautés vivant dans les trois municipalités du nord, et à renforcer la stabilité politique et la sécurité

Facilitation de la communication entre les autorités de Pristina et celles des trois municipalités du nord en ce qui concerne la fourniture d'un appui budgétaire, la prestation des services publics et l'accès des minorités ethniques à ces services

Facilitation des activités d'EULEX dans le nord du Kosovo avec des représentants des trois municipalités du nord, pour examiner les questions pratiques concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et

Au cours de l'exercice visé, l'UNESCO a achevé deux projets, tandis que trois étaient en cours d'exécution et que trois autres étaient en instance de mise en application. La Commission chargée de la reconstruction dirigée par le Conseil de l'Europe a achevé trois projets, et un autre était en cours. Le Conseil était à la recherche de fonds pour achever la reconstruction de 18 autres sites.

Oui Facilitation quotidienne d'activités portant sur des sujets très divers aux niveaux des régions et des municipalités. Quelque 1 200 réunions ont été organisées dans les trois municipalités du nord et dans le secteur de l'Administration de la MINUK à Mitrovica au cours de l'exercice considéré. La Mission a tenu des réunions hebdomadaires sur les questions relatives à la sécurité avec les autorités municipales, la police du Kosovo et la KFOR ainsi qu'avec des représentants des différentes communautés minoritaires. D'autres réunions ont été organisées en fonction des impératifs liés aux conditions de sécurité ou à la situation politique.

Oui Communication et contacts, en général plusieurs fois par semaine, avec les ministères kosovars de l'économie et des finances, les administrations locales, les rapatriés et les communautés concernant les questions budgétaires et les retours, ainsi que des projets d'infrastructure et d'autres questions

La MINUK a régulièrement servi d'intermédiaire dans la communication entre Pristina et les autorités municipales de la région de Mitrovica. La Mission a également facilité cette communication sur les plans de la logistique et de la procédure en fournissant des services de transport, en organisant des visites de concertation et en essayant d'obtenir que les dirigeants municipaux serbes approuvent des budgets, des projets et diverses décisions.

Oui Les représentants de la MINUK ont transmis les vues et positions d'EULEX sur des sujets de préoccupation particuliers à des représentants des trois municipalités du nord, en raison de leur refus partiel d'EULEX. La

les infrastructures

Mission a usé de ses bons offices pour faciliter les rencontres entre EULEX et les autorités municipales, et a organisé des entretiens avec des dirigeants municipaux afin d'encourager une pleine coopération de leur part avec EULEX. Dans le secteur nord de Mitrovica, EULEX assistait fréquemment aux réunions sur la sécurité.

Au cours de l'exercice visé, la MINUK a également tenu 135 réunions avec des homologues de la police d'EULEX sur des questions se rapportant à la sécurité et aux fonctions résiduelles relatives à l'état de droit conservées par la MINUK. En outre, 35 réunions ont été tenues avec les représentants de la police d'EULEX affectés à la région de Mitrovica, sur des sujets liés aux conditions de travail de la police kosovare, aux conditions de sécurité et à la police de proximité, et 33 réunions connexes ont été tenues avec les représentants de communautés locales du nord du Kosovo.

La MINUK a assuré la circulation des informations entre la police d'EULEX et certaines collectivités locales, principalement les municipalités du nord du Kosovo, lorsque ces communautés n'étaient pas disposées à entrer directement en contact avec EULEX.

Contacts et échanges d'informations quotidiens avec la KFOR sur les questions relatives à la sécurité, et contribution à l'élaboration de rapports relatifs aux conditions de sécurité, notamment à Mitrovica

Oui Contacts quotidiens avec la KFOR, notamment dans le nord, grâce à la présence de la MINUK sur le terrain. En outre, des réunions quotidiennes ont eu lieu au quartier général régional de Mitrovica et dans les municipalités avec la KFOR, la mission EULEX, l'OSCE et d'autres organisations internationales sur des questions relatives à la sécurité, au dialogue interethnique, aux retours, à la répartition équitable du financement en faveur des minorités, à la mise en œuvre de projets, à la situation politique, à la coopération et au partage d'informations.

Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes disparues, dans le cadre, d'une part, d'une participation aux activités au Kosovo de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et du Comité international de la Croix-Rouge

Oui La MINUK a facilité le dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes disparues en participant à :

3 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues;

(2 réunions) et de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues (2 réunions) et, d'autre part, de contacts permanents avec ces organes

Recherches juridiques et formalités concernant 120 affaires de violation présumée des droits de l'homme signalées au Groupe consultatif sur les droits de l'homme

Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet des questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des communautés minoritaires et aux droits de l'homme, notamment par le biais des opérations suivantes : conférences de presse spéciales et communiqués de presse; messages d'intérêt public diffusés sur le Web (2) et à la radio (2); campagnes de publicité, notamment par le moyen d'annonces dans les journaux et à la télévision; animation d'une station de radiodiffusion (Ophelia FM) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; et 362 revues des titres de la presse du matin et 250 revues d'articles de la presse du soir diffusées par courriel, sur le site Web de la Mission et sur sa page Facebook

1 visite conjointe de délégations de Pristina et de Belgrade au Comité des personnes disparues à Chypre;

4 réunions du Comité de l'Assemblée du Kosovo chargé des questions liées aux droits de l'homme, aux personnes disparues et aux pétitions consacrées au projet de loi sur les personnes disparues;

1 réunion du Sous-Groupe de travail sur la criminalistique;

2 réunions avec des représentants des familles;

1 réunion avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues pour débattre de son rapport annuel pour 2010 et de son plan d'action pour 2011 et les approuver.

Oui La MINUK a effectué des recherches approfondies et fourni des observations sur 137 dossiers, qui ont été transmis au Groupe consultatif sur les droits de l'homme.

Oui 12 annonces publiées sur le Web et les stations de radio de service public

345 revues des titres de la presse du matin

17 notes à l'intention des médias et communiqués de presse

247 revues d'articles de la presse du soir

1 alerte diffusée auprès des médias

34 entretiens avec le Représentant spécial du Secrétaire général, y compris dans des interviews pour Radio Ophelia, la station de la MINUK; conférences de presse spéciales; diffusion de Radio Ophelia 24 heures sur 24; et diffusion de rapports par courriel, sur le site Web de la Mission et sur sa page Facebook

---

**Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les voisins régionaux et les organisations internationales**


---

*Indicateurs de succès prévus*

Signature de protocoles et/ou échanges de lettres entre la MINUK et les autorités serbes sur les personnes disparues, l'énergie, l'économie, les transports, les postes et télécommunications, et le patrimoine culturel et religieux (2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 4)

Réunions de haut niveau consacrées à l'examen de questions politiques d'intérêt commun pour Belgrade et Pristina (2008/09 : 16; 2009/10 : 15; 2010/11 : 2)

Augmentation du nombre total d'enquêtes menées par le Service de police du Kosovo au sujet d'infractions signalées par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (2008/09 : 7 194; 2009/10 : 8 899; 2010/11 : 11 005)

Accroissement de la participation des autorités du Kosovo à des initiatives et accords internationaux et régionaux dans le domaine économique au moyen de contacts réguliers avec les initiatives internationales et de l'organisation de réunions internationales (2009/10 : 35 réunions; 2010/11 : 45 réunions)

*Indicateurs de succès effectifs*

Il n'y a eu aucun protocole à signer pendant la période considérée. La MINUK n'était prête à signer des protocoles au nom du Kosovo qu'à condition que les autorités de Pristina acceptent d'appliquer les accords. Elle a cependant continué de faciliter la participation du Kosovo aux mécanismes régionaux multilatéraux pertinents.

Objectif atteint. Quatre réunions de haut niveau ont été organisées.

Durant la période considérée, des représentants de Belgrade et de Pristina ont participé à 4 réunions plénières tenues à Bruxelles et à de nombreuses réunions préparatoires et de travail organisées dans le cadre du processus de dialogue facilité par l'Union européenne. Les questions qu'ils ont examinées en vue de trouver des solutions concrètes à des problèmes communs ont notamment concerné les registres d'état civil, le cadastre, la fourniture d'électricité, les télécommunications, la libre circulation des personnes, les douanes et la reconnaissance des diplômes. La MINUK a participé au groupe directeur du processus facilité par l'Union européenne.

Le Bureau de liaison d'INTERPOL auprès de la MINUK a ouvert 1 614 affaires au cours de la période considérée, ce qui a porté le nombre total de dossiers à 10 513.

Bien que ce soit la Police des Nations Unies qui dirige le bureau d'INTERPOL au Kosovo, la police du Kosovo a joué un plus grand rôle dans les enquêtes et la communication d'informations à INTERPOL.

Objectif atteint. LA MINUK a facilité la participation des autorités du Kosovo à 61 réunions, dont 4 réunions du Conseil de coopération régionale; 1 réunion de l'École régionale d'administration publique et 1 cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de cette dernière; 21 réunions de la Communauté de l'énergie; 6 réunions de l'Observatoire des transports de l'Europe du sud-est; 2 réunions de l'Organisation météorologique mondiale; 1 réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur la normalisation de l'aviation dans les Balkans; 1 réunion du Comité mixte de l'Espace européen aérien commun; 2 réunions de l'Agence européenne de la sécurité aérienne; 1 événement relatif au forum ministériel sur la justice et les affaires intérieures organisé en 2010 entre l'Union européenne et des Balkans occidentaux;

1 conférence des ministres de la justice des pays des Balkans occidentaux; 2 réunions du Comité d'investissement pour l'Europe du sud-est; 1 conférence d'INTERPOL sur le crime organisé; 1 table ronde organisée par l'OCDE sur l'élimination des barrières non tarifaires et 1 table ronde organisée par l'ALEEC sur les marchés publics; 10 autres réunions de l'ALEEC; 1 réunion à l'intention des représentants des pays des Balkans membres de l'Initiative de l'arc dinarique; 1 conférence sur le thème de l'arc dinarique; 1 session annuelle du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation organisée par la Commission économique pour l'Europe; 1 réunion de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide; 1 réunion sur les recensements de la population et des habitations organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et l'Office statistique des Communautés européennes.

2009/10 : 54 réunions; 2010/11 : 61 réunions

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Facilitation de 4 réunions au maximum avec les représentants de Belgrade et EULEX sur l'application des dispositions concernant la police, les tribunaux, les transports, l'infrastructure et les frontières	Non	EULEX a établi une relation avec les autorités de Belgrade et aucune facilitation de la part de la MINUK n'a été nécessaire durant la période considérée.
Facilitation de 2 réunions au moins avec Belgrade et Pristina sur les personnes disparues	Oui	La MINUK a facilité le dialogue avec Belgrade et Pristina sur les personnes disparues en participant à 1 visite conjointe, auprès du Comité des personnes disparues à Chypre, de délégations de Pristina et de Belgrade chargées de la question des personnes disparues; 1 réunion du Sous-Groupe de travail sur la criminalistique; 3 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues tenues à Belgrade et à Pristina, dont 2 réunions d'information destinées aux représentants des familles; 4 réunions du Comité de l'Assemblée du Kosovo chargé des questions liées aux droits de l'homme, aux personnes disparues et aux pétitions consacrées au projet de loi sur les personnes disparues; 2 réunions organisées avec les représentants des familles serbes du Kosovo et albanaises du Kosovo, respectivement; et 1 réunion avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues.

Cinq réunions avec Belgrade sur la mise en place d'un mécanisme de protection du patrimoine culturel et religieux du Kosovo

Cinq séances d'information spéciales sur la coopération entre Belgrade et Pristina organisées par les hauts responsables de la Mission à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies

Facilitation de la participation des autorités du Kosovo à 45 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales organisées par un certain nombre d'organisations régionales et dans le cadre de mécanismes de coopération internationale

Multiplés consultations hebdomadaires avec des organisations internationales, notamment la Commission européenne, EULEX, la KFOR et l'OSCE, et avec les institutions locales concernées et d'autres parties prenantes sur des questions économiques et la publication de rapports trimestriels

Non Comme suite à la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, un dialogue facilité par l'Union européenne a été engagé entre Pristina et Belgrade en mars 2011. La MINUK n'a pas organisé les réunions prévues avec Belgrade car les questions concernant le patrimoine culturel et religieux ont été examinées dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

Au cours de la période considérée, le Conseil de l'Europe s'est dit prêt à diriger la facilitation des activités relatives à la protection du patrimoine culturel et religieux et a tenu 5 réunions sur ce sujet.

101 Au Kosovo, le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu 33 réunions avec des représentants des États Membres, 52 avec des représentants d'organisations régionales et 16 avec des représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, durant lesquelles il a été question de la coopération entre Belgrade et Pristina. Il a également présenté des exposés aux représentants de ces mêmes parties prenantes à de nombreuses réunions qui se sont tenues hors du Kosovo, notamment à Bruxelles et à New York, au Siège de l'ONU.

61 La MINUK a facilité la participation des autorités du Kosovo à 61 réunions régionales et internationales à différents niveaux, dont 4 réunions du Conseil de coopération régionale; 21 réunions de la Communauté de l'énergie; 6 réunions de l'Observatoire des transports de l'Europe du sud-est; 1 conférence des ministres de la justice des pays des Balkans occidentaux; 2 réunions du Comité d'investissement pour l'Europe du sud-est; 1 table ronde de l'OCDE sur l'élimination des barrières non tarifaires et 1 table ronde de l'ALEEC sur les marchés publics; 10 autres réunions de l'ALEEC et plusieurs autres réunions.

Oui Multiplés consultations hebdomadaires avec des organisations internationales et les organisations locales compétentes et d'autres parties prenantes sur des questions économiques

Multiplés consultations hebdomadaires entre divers bureaux de la MINUK et des

<p>Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 440 demandes d'entraide judiciaire internationale, conformément à la législation internationale et locale pertinente et aux accords bilatéraux conclus avec les États Membres, au sujet de pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo, et prestation de conseils dans ce domaine</p>	<p>organisations internationales, dont la Commission européenne, EULEX, la KFOR et l'OSCE, notamment sur la publication de rapports trimestriels</p> <p>943 La MINUK a traité et établi des documents et fourni des conseils relativement à 943 demandes d'entraide judiciaire internationale. Le nombre de demandes reçues pendant la période considérée a été moins élevé que prévu.</p>
<p>Traitement de 900 demandes de renseignements et autres demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison en vue de l'authentification et de l'homologation par la MINUK de documents (titres d'état civil et de pension, documents universitaires, etc.) devant être utilisés en Serbie et dans d'autres pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo ainsi que par des organisations internationales</p>	<p>714 La MINUK a traité 714 demandes présentées par des résidents du Kosovo en vue d'obtenir des documents civils et universitaires pour utilisation en Serbie et dans d'autres pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo ainsi que par des organisations internationales. Le nombre de demandes reçues pendant la période considérée a été moins élevé que prévu.</p>
<p>Suivi de l'application des mémorandums d'accord et accords signés par la MINUK avec les gouvernements, les donateurs, les initiatives internationales et les institutions financières internationales</p>	<p>Oui La MINUK a continué de suivre l'application des mémorandums d'accord et accords signés par la MINUK avec les gouvernements, les donateurs et les institutions financières internationales, notamment le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'Union européenne.</p>
<p>Négociation et règlement des demandes et affaires en instance découlant d'activités concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo</p>	<p>76 Pendant la période à l'examen, la MINUK a reçu 145 documents émanant de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo concernant des questions relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, y compris des ordonnances, des décisions et des notifications. Elle a établi et envoyé des documents à la Chambre spéciale dans le cadre de 76 affaires et a assisté à 26 audiences tenues par la Chambre.</p>

## Composante 2 : appui

23. Comme indiqué dans le tableau ci-après, un appui efficace et rationnel a été assuré dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité pour que la Mission accomplisse son mandat, avec l'exécution des produits prévus. En moyenne, 8 officiers de liaison militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies et des membres du personnel civil comprenant 143 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 235 agents recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies ont bénéficié de services d'appui. En outre, la composante appui a permis de faire des paiements au titre de l'utilisation de biens d'entreprises

collectives et d'entreprises publiques, d'achever la construction de l'entrepôt général et de mener à bien le plan de soutien logistique de la Mission.

**Réalisation escomptée 2.1** : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Réduction du programme d'entretien du parc de véhicules (révision tous les 15 000 km au lieu de tous les 5 000 km)

Le programme d'entretien n'a pas été réduit car la Mission a reçu de nouveaux véhicules dont la garantie prévoit une révision tous les 5 000 km.

Gains d'efficacité en regroupant les fonctions dans les mêmes locaux et en externalisant les services de sécurité

L'intégration de la Section des fournitures au complexe principal de Pristina a été achevée, et la réinstallation et le regroupement des autres sections d'appui devraient s'achever d'ici à avril 2012. Trente postes ont été supprimés comme suite à l'externalisation des services de sécurité.

Réduction de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité grâce à des projets de rénovation qui économisent l'énergie

Le grand projet d'économie d'énergie consistant à rénover les fenêtres du bâtiment principal du quartier général de la Mission à Pristina a été reporté en raison du retard pris pour établir à qui les locaux appartenaient. Les effets d'autres petits projets n'ont pas pu être mesurés en raison des variations climatiques.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations*

### **Amélioration des services**

Regroupement de la plupart des fonctions à deux principaux endroits à Pristina, ce qui réduit les besoins de gestion des installations, les besoins logistiques et les délais d'intervention

Oui Le 30 juin 2011, la MINUK disposait de deux sites principaux à Pristina, à savoir le complexe du quartier général de la Mission et celui regroupant le Groupe des cessions de matériel, les transports et les approvisionnements.

Le principal complexe des transports a été libéré le 31 octobre 2010.

Regroupement du Groupe de gestion du matériel de génie et du Groupe de la réception et de l'inspection, ce qui réduit le temps consacré aux livraisons de matériel et en améliore l'efficacité

Oui Le Groupe de gestion du matériel de génie et le Groupe de la réception et de l'inspection ont été regroupés. Les livraisons de matériel ont été traitées plus rapidement.

Vidange tous les 15 000 km au lieu de tous les 5 000 km, ce qui permet de réduire le programme d'entretien en raison de la modification du type d'usage des véhicules

Non La Mission a reçu de nouveaux véhicules dont la garantie prévoit une révision tous les 5 000 km. La réalisation de ce produit aurait annulé la garantie.

### **Personnel militaire, de police et civil**

Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 observateurs militaires et de 8 membres de la Police des Nations Unies

Oui Des services administratifs ont été fournis à 8 officiers de liaison militaires et 8 membres de la Police des Nations Unies en moyenne.

Administration d'un effectif moyen de 435 membres du personnel civil, dont 166 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 241 agents recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies

Poursuite d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires

### Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de 9 locaux utilisés par des membres du personnel civil et de 8 stations de télécommunications abritant un répéteur

Exploitation et entretien de 19 groupes électrogènes appartenant à l'ONU

Oui Des services administratifs ont été fournis à 403 membres du personnel civil en moyenne, dont 143 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 235 agents recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies.

Oui Les activités ci-après ont été menées par le Groupe Déontologie et discipline : définition d'orientations stratégiques à l'intention des hauts responsables sur toutes les questions de déontologie et de discipline; cours de recyclage à l'intention de 392 membres de la MINUK; délivrance de 382 et 377 attestations à l'issue de formations en ligne dans les domaines de l'intégrité et de l'interdiction du harcèlement, respectivement; diffusion d'informations sur la discrimination, le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, et l'abus de pouvoir, à l'intention de l'ensemble du personnel de la MINUK, sur les sites Web interne et externe de la MINUK et d'autres médias. Quarante et une affaires ont fait l'objet d'une enquête au cours de la période considérée et les mesures appropriées ont été prises.

Oui À la fin de la période considérée, la MINUK entretenait 7 locaux utilisés par des membres du personnel civil, à savoir le complexe du quartier général de la Mission, le complexe du Groupe des cessions de matériel et des sections des transports et des approvisionnements, les bureaux de la sécurité à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, les conteneurs des bureaux de la sécurité installés sur un parking public à Pristina, l'état-major régional à Mitrovica, le bureau des Nations Unies à Belgrade et le bureau de liaison à Skopje. Le bureau du poste frontière de Blace et le complexe des transports ont été libérés en octobre 2010.

Le nombre de sites abritant des répéteurs a été ramené à 7, l'un ayant été abandonné.

Oui En fait, 21 groupes électrogènes ont été entretenus pendant l'exercice car il a fallu utiliser provisoirement un nouveau groupe et un autre pris dans les stocks pendant le regroupement des sections d'appui.

Fourniture d'une assistance d'urgence, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour la gestion des installations

Oui Une assistance d'urgence a été fournie 24 heures sur 24 pour la gestion des installations

### Transports terrestres

Exploitation et entretien de 193 véhicules appartenant à l'ONU, dans un atelier à Pristina

Oui 193 véhicules appartenant à l'ONU ont été entretenus dans un atelier à Pristina.

Fonctionnement efficace et rationnel d'un Groupe de la répartition des véhicules pour le transport de passagers et de matériel

Oui Voyageurs et matériel transportés sur demande : 1 278 voyageurs, y compris à l'intérieur du Kosovo et entre Pristina, Belgrade et Skopje; 1 704 chargements de fret, dont des pièces de recharge; 30 voyages pour les activités de loisir du personnel; et 6 convois à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et de la Grèce, où se trouve le port le plus proche de la zone de la Mission

Service de navette limité, 5 jours par semaine, à l'intention d'un effectif moyen de 30 membres du personnel des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et la zone de la Mission

Oui Le service de navette a été assuré 5 jours par semaine pendant la période considérée. En moyenne, 25 membres du personnel des Nations Unies ont été transportés par jour en raison de l'absence de transports publics.

### Communications

Exploitation et entretien d'un réseau à satellites composé de 1 station centrale terrienne, de 8 microterminaux VSAT, de 9 standards téléphoniques capables d'assurer des communications de bout en bout, et de 28 liaisons hertziennes assurant la transmission de la voix, de données et d'images à haut débit sur un réseau étendu

Oui L'appui et l'entretien du matériel suivant a été assuré :

4 stations centrales terriennes

On a utilisé plus de stations centrales terriennes que prévu pour couvrir toute la zone de la Mission.

3 microterminaux VSAT

Il a fallu moins de microterminaux VSAT en raison de la réduction des effectifs.

14 standards téléphoniques

Il a fallu davantage de standards téléphoniques pour maintenir la couverture sur l'ensemble de la zone de la Mission.

22 liaisons hertziennes

Les besoins opérationnels et le regroupement des locaux expliquent le nombre moindre de liaisons hertziennes

Exploitation et entretien de 2 réseaux de communications radio : 1 réseau VHF composé

Oui L'appui et l'entretien du matériel suivant a été assuré :

de 27 répéteurs et 1 réseau UHF composé de 3 répéteurs

Exploitation et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer des communications efficaces avec les services du Siège et d'autres missions

### Informatique

Exploitation et entretien des centres de données et des réseaux locaux à Pristina et à Belgrade et d'un centre de planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre composé de 80 serveurs, de 85 commutateurs, de 30 routeurs, de 7 pare-feu et de 3 réseaux de sauvetage et stockage assurant une infrastructure de données fiables et de qualité (connectivité du protocole Internet, services d'authentification, partage des fichiers et des imprimantes, courriel, programme antivirus, téléinstallation de logiciels et élargissement de l'accès à Internet)

30 répéteurs VHF

Il a fallu un répéteur VHF supplémentaire pour les services administratifs fournis pendant le remplacement du réseau UHF, et deux autres répéteurs VHF ont été entretenus pour fournir un appui contrôlé aux organismes des Nations Unies.

3 répéteurs UHF

Oui Pour rester en communication avec le Siège de l'Organisation à New York et avec d'autres missions, la MINUK a entretenu 7 systèmes de visioconférence, dont 1 installé dans une unité de communication mobile.

Des systèmes de visioconférence supplémentaires ont été installés dans les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et dans deux bureaux de liaison.

Oui La MINUK a fourni à ses utilisateurs des services de cryptophonie et de données cryptées et assuré l'appui et la maintenance de :

29 serveurs physiques et 107 serveurs virtuels  
La Mission a utilisé davantage de serveurs que le budget n'en prévoyait en raison de la dématérialisation progressive de ses infrastructures.

111 commutateurs

Il a fallu employer davantage de commutateurs en raison de l'arrivée tardive du matériel, qui a à son tour retardé le remplacement et le passage par profits et pertes.

23 routeurs

La standardisation du réseau en cours et la fermeture de certains sites expliquent le nombre moindre que prévu.

4 pare-feu

Il a fallu moins de pare-feu en raison de la consolidation de l'infrastructure de sécurité des données.

5 réseaux de sauvegarde et de stockage

Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par le passage d'un réseau de serveurs matériels à un réseau virtuel et par le retrait progressif de 2 unités de stockage.

Exploitation et entretien de 435 ordinateurs de bureau, de 188 ordinateurs portatifs, de 167 imprimantes et de 52 expéditeurs numériques dans tous les sites de la Mission au Kosovo, à Belgrade et à Skopje

Oui L'exploitation et l'entretien du matériel ci-après ont été assurés au cours de la période considérée :

551 ordinateurs de bureau  
Davantage d'ordinateurs de bureau ont été utilisés, en attendant le passage par profits et pertes de 116 unités.

196 ordinateurs portatifs  
Davantage d'ordinateurs portatifs ont été utilisés, en attendant le passage par profits et pertes de 8 unités.

145 imprimantes  
La baisse des effectifs explique le nombre inférieur aux prévisions.

40 émetteurs numériques

Exploitation et entretien de 103 bases de données et systèmes partagés, comprenant des systèmes mis au point en interne et des systèmes en ligne sur le Web et hébergés, des logiciels professionnels, le système de messagerie électronique Lotus Notes et des systèmes partagés propres à l'ONU qui sont hébergés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Oui Appui et maintenance de 109 bases de données. Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par les demandes supplémentaires émanant des bureaux de la MINUK à Pristina et Mitrovica et par l'appui fourni à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

### Santé

Fonctionnement et entretien d'une unité médicale de niveau I à Pristina et d'un centre de soins de base à Mitrovica

Oui 2 991 patients se sont rendus à la consultation ou ont reçu des soins, donnant lieu à 175 radiographies et 421 analyses de laboratoire, dans les centres de santé de Pristina et Mitrovica.

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission, pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveaux II et III

Oui 117 patients ont été transférés vers d'autres centres médicaux pour assurer leur prise en charge. Aucun dispositif d'évacuation sanitaire n'a dû être mis en place.

Fonctionnement et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues et la distribution de préservatifs et de trousse de traitement postexposition, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Oui Des services de conseil et de dépistage ont été assurés confidentiellement aux membres du personnel de la MINUK qui en ont fait la demande; 341 agents ont assisté à des formations de sensibilisation au VIH.

Fonctionnement et entretien d'un centre d'admission et de traitement des cas fébriles au quartier général de la Mission, et préparation à

oui Le vaccin contre la grippe a été administré à 78 membres du personnel de la MINUK; une lettre d'information sur la grippe a été diffusée;

l'éventualité d'une pandémie de grippe par la vaccination contre la grippe et la distribution de comprimés Tamiflu et de matériel de protection individuelle à l'ensemble du personnel de la Mission

### Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission

Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel qui ont déménagé

Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite

Séances de remise à niveau destinées à sensibiliser le personnel de toutes les sections aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, et remise à niveau périodique de tous les gardes

Exploitation et entretien du programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils aux réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de 2 exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et des exercices d'incendie réguliers pour tous les gardes de la Mission

48 séances d'information sur la grippe ont eu lieu.

Oui Le quartier général de la Mission et les bureaux administratifs et régionaux ont été protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les services de sécurité de la Mission et des agents de sécurité contractuels.

Un appui et des conseils relatifs à la sécurité ont été dispensés à tout le personnel de la MINUK et des institutions affiliées.

Oui Une évaluation de la sécurité de 7 immeubles de bureaux et complexes et 94 contrôles de la sécurité des logements ont été menés (notamment en inspectant les logements du personnel).

Oui Protection individuelle du Représentant spécial du Secrétaire général, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Oui 131 réunions d'information sur la sécurité pour les nouveaux membres du personnel des Nations Unies et 311 réunions d'information pour le personnel de sécurité et les gardes

Oui Le programme de sécurité sur le lieu de travail a été mis en place, avec notamment l'organisation de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, 2 exercices d'évacuation en cas d'incendie, des contrôles quotidiens anti-incendie et de sécurité, 40 séances d'information des gardes d'étage, 11 exercices d'incendie et d'évacuation et 9 séances de formation à la sécurité et à la lutte contre les incendies.

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage <sup>a</sup> (4) = (3) / (1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	404,5	318,1	86,4	21,4
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	400,2	742,4	(342,2)	(85,5)
Unités de police constituées	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>804,7</b>	<b>1 060,5</b>	<b>(255,8)</b>	<b>(31,8)</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	27 335,9	24 478,6	2 857,3	10,5
Personnel recruté sur le plan national	7 216,7	7 873,4	(656,7)	(9,1)
Volontaires des Nations Unies	1 067,7	1 048,3	19,4	1,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,4	31,3	(0,9)	(3,0)
<b>Total partiel</b>	<b>35 650,7</b>	<b>33 431,6</b>	<b>2 219,1</b>	<b>6,2</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Consultants	217,5	215,7	1,8	0,8
Voyages	629,1	1 006,3	(377,2)	(60,0)
Installations et infrastructures	4 407,4	4 600,4	(193,0)	(4,4)
Transports terrestres	1 764,6	1 768,4	(3,8)	(0,2)
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	2 199,1	2 271,9	(72,8)	(3,3)
Informatique	1 367,4	1 668,1	(300,7)	(22,0)
Services médicaux	151,2	159,8	(8,6)	(5,7)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	682,7	1 684,3	(1 001,6)	(146,7)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>11 419,0</b>	<b>13 374,9</b>	<b>(1 955,9)</b>	<b>(17,1)</b>
<b>Total brut</b>	<b>47 874,4</b>	<b>47 867,0</b>	<b>7,4</b>	<b>–</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	4 558,1	4 605,1	(47,0)	(1,0)
<b>Total net</b>	<b>43 316,3</b>	<b>43 261,9</b>	<b>54,4</b>	<b>0,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>47 874,4</b>	<b>47 867,0</b>	<b>7,4</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Le signe « – » représente un montant nul ou un pourcentage inférieur à 0,1 %.

## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	804,7	255,9	1 060,6
II. Personnel civil	35 650,7	(2 218,9)	33 431,8
III. Dépenses opérationnelles	11 419,0	1 963,0	13 382,0
<b>Total</b>	<b>47 874,0</b>	<b>–</b>	<b>47 874,4</b>
Pourcentage de réaffectations			4,6

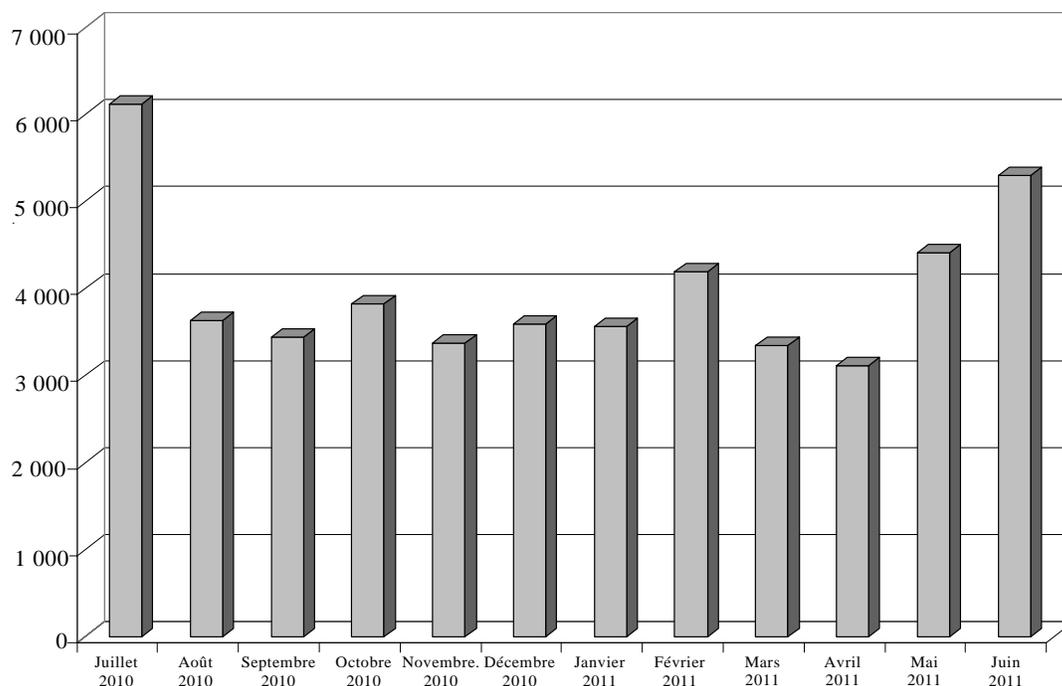
24. Pendant la période considérée, des montants ont été réaffectés à la catégorie I (Militaires et personnel de police) pour financer les indemnités relatives au décès de trois policiers intervenu en 2004 pendant qu'ils étaient au service de la MINUK.

25. Le solde inutilisé à la catégorie II (Personnel civil) s'explique par la réduction de l'indemnité de poste appliquée au traitement de base net du personnel recruté sur le plan international. Par ailleurs, les dépenses communes de personnel ont été plus faibles que prévu et le taux de vacance de postes réel a été en moyenne plus élevé que ce qui avait été budgétisé.

26. Le dépassement des crédits à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) est imputable aux facteurs suivants : a) des dépenses supplémentaires liées à la construction d'un entrepôt intégré conformément au plan de soutien logistique de la mission prévoyant de regrouper les sections d'appui technique et de libérer deux locaux à Pristina; b) les voyages plus nombreux que prévu pour répondre aux besoins liés au mandat de la Mission et ses structures d'appui ; c) l'acquisition de matériel dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure et du matériel informatiques; d) le règlement des demandes d'indemnisation pour l'utilisation de biens et au titre de la responsabilité civile pour des blessures subies lors d'une manifestation en 2007; et e) l'emploi de vacataires à titre temporaire pour assurer les fonctions de base de la MINUK.

### C. Évolution des dépenses mensuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)



27. Les dépenses supérieures à la moyenne en juillet 2010 s'expliquent par la comptabilisation d'engagements liés à la mobilisation de fonds prévue par le plan d'achats de la Mission, notamment pour le carburant, l'électricité et les services de sécurité ainsi que les services de communications par réseaux commerciaux et d'informatique. Les dépenses supérieures à la moyenne en février 2011 sont essentiellement liées à la comptabilisation de plusieurs mois de loyer pour le quartier général de la Mission à Pristina. Celles de juin 2011 tiennent à la comptabilisation de l'achat de véhicules, de pertes de change cumulées et de l'achat de matériel informatique et de pièces de rechange.

### D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	110,0
Recettes diverses ou accessoires	1 187,8
Ajustements aux exercices antérieurs	(40,9)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	244,6
<b>Total</b>	<b>1 501,5</b>

## IV. Analyses des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	86,4	21,4 %

28. La sous-utilisation des crédits s'explique par des frais de voyage moindres que ce qui avait été prévu au budget en raison de l'allongement de la période de détachement des observateurs militaires par les États Membres, ce qui s'est traduit par quatre voyages liés à la relève et au rapatriement contre les 16 voyages prévus. Par ailleurs, aucune demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité n'a été enregistrée au cours de la période considérée.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(342,2)	(85,5 %)

29. Le dépassement est essentiellement imputable au versement des indemnités relatives au décès de trois officiers intervenu en 2004 pendant leur service à la MINUK. La dépense a été comptabilisée tardivement car ces affaires étaient dans l'attente d'une décision du Conseil consultatif pour les demandes d'indemnisation, ce qui exigeait que les renseignements nécessaires soient rassemblés et les questions relatives aux bénéficiaires résolues.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	2 857,3	10,5 %

30. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par le fait que le coefficient d'ajustement effectif a été moindre que prévu; ce coefficient s'applique en complément du traitement de base net du personnel recruté sur le plan international pour assurer l'égalité de pouvoir d'achat des fonctionnaires dans tous les lieux d'affectation. Le coefficient d'ajustement moyen a en fait été de 43 % alors que le taux budgétisé était de 51,4 %, soit le taux effectif appliqué en janvier 2010 lorsque le budget a été établi. Par ailleurs, les dépenses communes de personnel ont été moindres que prévu du fait de l'utilisation de données rétrospectives ne reflétant pas pleinement les incidences de la mise en œuvre des nouvelles conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international, énoncées dans la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines. Qui plus est, le taux effectif moyen de vacance de postes a été de 13,9 % alors qu'un taux de 12 % avait été utilisé dans le budget.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(656,7)	(9,1 %)

31. Le dépassement est essentiellement imputable au montant effectif moyen des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui correspondent, dans le tableau des effectifs, à une classe supérieure à celle qui avait

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

été budgétisée (classe 5, échelon VI contre classe 4, échelon VII dans le budget). Ces classe et échelon supérieurs s'expliquent par le fait que, dans le contexte d'une réduction sensible des effectifs de la Mission pendant l'exercice budgétaire 2008/09, le personnel qui a été conservé avait de meilleures qualifications et une plus grande expérience. En outre, le barème des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national a été relevé de 6,7 % à compter de février 2011, à la suite d'une enquête sur la rémunération de ces agents. Enfin, le taux de vacance de postes moyen n'a été que de 2,5 % alors que celui utilisé dans le budget était de 4,0 %.

32. Le dépassement global des crédits a été en partie compensé par l'écart de 5,9 % entre le taux de change moyen, qui a été en fait de 0,741 euro pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux appliqué dans le budget était de 0,700 euro pour 1 dollar, ce qui s'est traduit par des dépenses moindres pour la rémunération des fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont le traitement est libellé en euros.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	(377,2)	(60,0 %)

33. Le dépassement est imputable au plus grand nombre de voyages que prévu, y compris au titre de la formation.

34. Les dépenses non prévues pour les voyages ne relevant pas de la formation sont liées à la participation accrue de la Mission, dans le cadre de ses objectifs prioritaires, à des réunions politiques, à des consultations, manifestations et autres activités de représentation, dont 21 voyages non programmés à Bruxelles pour appuyer la facilitation du dialogue par l'Union européenne. D'autres voyages ont été effectués au titre de la composante appui, notamment un convoi pour le transport de véhicules nouvellement acquis depuis la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie), ce qui était plus économique que l'acheminement par un fournisseur.

35. Les besoins de la Mission ont entraîné des voyages additionnels, notamment au titre de la formation à la sécurité, des mesures visant à remplacer les prestataires internationaux de services de communication et de l'informatique par des capacités internes, ainsi que de la formation prescrite par le Siège et portant sur la sécurité des entrepôts, la gestion des fournitures, le comité local de passation de marchés, le comité local de contrôle du matériel et les fonctions de direction.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(193,0)	(4,4 %)

36. Le dépassement s'explique essentiellement par la construction d'un entrepôt intégré permettant de regrouper, dans l'enceinte principale du quartier général à Pristina, les services d'appui à Pristina et de faire partager les mêmes locaux aux ateliers et entrepôts. Les dépenses additionnelles englobent les coûts relatifs aux travaux de construction, au matériel informatique et au matériel divers tel qu'un système de rayonnement. Les autres dépassements proviennent du règlement de deux créances dues à des entreprises collectives.

37. L'augmentation globale des dépenses a été en partie compensée par la consommation moindre de combustibles et de carburants en raison de la diminution

du nombre de locaux à Pristina et des conditions climatiques plus clémentes, ce qui s'est traduit par des besoins de chauffage et climatisation moindres.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	(300,7)	(22,0 %)

38. Le dépassement est essentiellement imputable à l'acquisition de matériel informatique additionnel, de pièces de rechange et de fournitures pour la mise en œuvre des projets visant à moderniser l'infrastructure et à réduire les dépenses globales à l'avenir, comme le prévoit la phase 5 du plan de soutien logistique des missions. On a en outre remplacé les ordinateurs portables obsolètes et acheté des appareils de radiographie pour la clinique de la MINUK.

	<i>Écart</i>	
<b>Services médicaux</b>	(8,6)	(5,7 %)

39. Le dépassement est imputable à l'achat de médicaments pour la fourniture de soins intensifs afin de répondre à des situations d'urgence, en l'absence de l'installation médicale de niveau II que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) devait créer et partager avec la MINUK.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(1 001,6)	(146,7 %)

40. Le dépassement est essentiellement imputable aux écarts négatifs de conversion lors du règlement en euros d'une créance d'une entreprise collective pour la location des locaux du quartier général de la Mission à Pristina. Par ailleurs, des dépenses imprévues ont été engagées pour l'indemnisation au titre de la responsabilité civile de victimes de blessures subies lors de la manifestation du 10 février 2007 à Pristina, ainsi que pour l'emploi de vacataires en remplacement du personnel en congé de la MINUK et pour le financement de dépenses supplémentaires afférentes aux services médicaux.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

41. En ce qui concerne le financement de la MINUK, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde non utilisé de 7 400 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2011, qui s'élèvent à 1 501 500 dollars et comprennent les intérêts créditeurs (110 000 dollars), les recettes diverses ou accessoires (1 187 800 dollars) et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (244 600 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (40 900 dollars).